CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DU PAYS-D'ENHAUT

PROCES-VERBAL N°1/2026
DU 20 MAI 2026

Présents : **Berruex** Pascal, **Blum** Annie, **Genillard** Michèle, **Hämmerli** Cosette, **Henchoz Cretegny** Isabelle, **Holt** Vanessa, **Jaquillard** François, **Lenoir** Maxime, **Morier** Arnaud, **Martin** Antoine, **Pilet** Catherine, **Ramel** Dorothée, **Reichenbach** André, **Rossier** Line, **von Siebenthal** Stéphane.

Excusés : **Fivat** Alexandre, **Mottier** Darcy (à titre consultatif), **Stauber** Maximilien.

*(**Abréviations :** CODIR : Comité Directeur de l'Association Scolaire Intercommunale // UAPE : Unité d'Accueil pour Ecoliers // COGEFI : Commission Gestion Finances, ASIPE : Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut, ARPAJE : Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants)*

Le Président M. Reichenbach souhaite la bienvenue aux conseillers pour, en principe, la dernière séance de la législature. En préambule, il les informe qu'ils resteront en place jusqu'en septembre 2026, jusqu'à l'assermentation des prochains représentants communaux au sein de l'ASIPE, respectivement l'AISEPE, qui aura lieu en septembre 2026 (ceci même s'ils ne font plus partie des conseils ou s'ils changent de dicastères).

M. Reichenbach invite les conseillers à partager un verre de l'amitié après la séance afin de marquer la fin de la législature, au carnotzet de la commune de Château-d'Oex.

1. Appel.

L'appel est fait. Douze conseillers sont présents, un conseiller est excusé et remplacé par sa suppléante. Un autre suppléant est également présent. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer. Deux Municipaux membres du CODIR sont présents et M. Alexandre Fivat, est excusé. Mme Darcy Mottier, directrice des écoles et invitée à titre consultatif, est également excusée à cette séance car elle accompagne les classes de 11e qui sont actuellement en voyage d'études en Italie.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Le procès-verbal du 8 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Correspondance et communications du bureau.

Le bureau n'a qu'une seule communication, qui est l'information donnée en préambule par M. Reichenbach, à savoir que les conseillers restent en fonction jusqu'au mois de septembre.

5. Communications du Comité directeur.

Le CODIR n'a pas de communication.

6. Préavis 1/2026 concernant les comptes et la gestion 2025.

Commission :
Mme Isabelle Henchoz Cretegny, 1ère membre.
M. Maximilien Stauber et M. Stéphane von Siebenthal, Membres

Délégation CODIR
Mme Michèle Genillard, Présidente
Rapport de commission –
Lecture : Mme Isabelle Henchoz Cretegny

Mme Isabelle Henchoz Cretegny donne lecture du rapport de la commission, qui remercie Mmes Genillard et Martin pour les compléments d'information et les réponses apportées à ses questions.

Le rapport sur les comptes 2025 a répondu à l'essentiel des interrogations de la commission. Celle-ci s'est toutefois posé la question de la variation annuelle des charges et des revenus s'agissant des camps et des courses, des activités culturelles et des sports facultatifs (comptes 500.365.3001, 500.365.3016, 500.451, 500.465.6001).

Une réponse détaillée expliquant comment et à quel moment sont attribuées, notamment, les subventions Jeunesse & Sports et les soutiens de différentes fondations. L'organisation mise en place par la Direction, accompagnée des commissions culturelles et sportives de l'établissement, a été expliquée et les renseignements retranscrits intégralement dans le rapport de la commission.

Les réponses apportées ont entièrement satisfait la commission, qui salue l'engagement du Conseil de Direction et des enseignants des différentes commissions pour rendre ces activités sportives et culturelles possibles malgré l'éloignement géographique du Pays-d'Enhaut. De manière plus générale, la commission salue le travail de qualité effectué tout au long de l'année par le CODIR et la Direction, reflétant une gestion claire et efficace, traduite dans des comptes équilibrés.

En conséquence, la commission propose à l'assemblée d'accepter les comptes et la gestion 2025 tels que présentés et de décharger le comité.

Le Président M. Reichenbach passe ensuite les comptes en revue page par page et encourage l'assemblée à poser à poser des questions. Personne ne demandant la parole, le président passe au vote.

Vote du préavis :
Le préavis 1/2026 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Intercommunal de l'ASIPE

- vu le préavis 1/2026 du 1er avril 2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter les comptes et la gestion 2025 de l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut tel que présentés.

7. Préavis 2/2026 concernant la révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

Commission :
Mme Vanessa Holt, 1ère membre.
Mme Dorothée Ramel et M. Maxime Lenoir, Membres

Délégation CODIR
N'a pas été sollicitée.
Rapport de commission – séance du 14 avril 2026.
Lecture : Mme Dorothée Ramel

La commission n'a pas sollicité les Municipaux en charge du dossier car chacun de ses membres avait siégé lors des commissions consultatives au sein de son propre conseil communal. Les Municipaux présents lors de ces commissions consultatives, soit les membres du CODIR Mme Genillard, MM. Berruex et Fivat, sont remerciés pour leur présence et explications lors de ces séances.
Chacune de ces trois commissions consultatives a établi séparément un rapport qui été remis aux différentes Municipalités, rapports qui ont été pris en compte lors de l'élaboration du présent préavis concernant la révision des statuts de l'ASIPE.

La commission rappelle l'historique ayant mené à cette révision, soit le projet de regroupement de l'ASIPE et de l'ARPAJE, qui s'inscrit dans une volonté des trois municipalités du Pays-d'Enhaut de renforcer la cohérence et le professionnalisme des domaines de la scolarité et de la petite enfance. Cette volonté fait suite à une demande des différentes instances concernées, à un épuisement généralisé des membres bénévoles et des associations en charge des gouvernances opérationnelles de l'ARPAJE, ainsi qu'à la nécessité de regrouper des instances qui concernent la même population et les mêmes personnes, engagées à double dans la gouvernance politique.

Le présent projet consiste principalement à mettre à jour les statuts existants de l'ASIPE et d'y ajouter les buts de la gestion de d'accueil de jour des enfants. A part quelques coquilles de mise en page, la commission a relevé que les remarques faites lors des commissions consultatives ont été prises en compte dans la nouvelle mouture. Elle suggère que l'organigramme de la future organisation soit plus clair encore, notamment en ce qui concerne les liens hiérarchiques directs et indirects.

Concernant le financement, l'impact sur les budgets communaux est d'un montant annoncé d'environ Fr. 180'000.— correspondants aux nouveaux coûts de fonctionnement. Ils se répartiront comme suit, soit environ Fr. 100'000.— pour le secteur de l'accueil de jour et Fr. 80'000.— pour celui de la scolarité. Ce montant correspond au coût pour le recrutement de 1,20 EPT répartis en 0,70 EPT pour le secrétariat général, de 0,40 EPT pour les ressources humaines et 0,10 EPT pour les finances ; représentant une consolidation des systèmes existants dans les deux associations exploitantes actuelles. Cela représente un renchérissement d'une moyenne de 6,2% sur un budget global devisé à Fr. 3'520'048.— qui s'avère un moindre mal comparé au gain de ressources compétentes et à l'efficience attendus.
La commission est d'avis que ces coûts supplémentaires sont supportables par les communes.

La commission souhaite également que le calendrier de mise en œuvre puisse se dérouler selon la proposition et que la nouvelle entité puisse être en fonction dans les meilleurs délais, mais avant tout dans les meilleures conditions possibles pour toutes les parties prenantes et le personnel concerné, en particulier dans le secteur de l'accueil de jour. La commission propose à l'assemblée d'approuver la révision des statuts telle que proposée, avec les corrections de coquilles indiquées dans son rapport.

Mme Genillard apporte un complément concernant la remarque de la commission au sujet de l'annexe. La modification demandée se justifie et elle confirme cela sera pris en compte le moment venu.

Le Président passe au vote.

Vote du préavis :
Le préavis 2/2026 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Intercommunal de l'ASIPE

- vu le préavis 2/2026 du 1er avril 2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter la révision des statuts de de l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) telle que présentée.

M. le Président et le CODIR remercient les conseillers et se réjouissent de ce grand pas en avant pour le futur de toutes les associations en lien avec la petite enfance.

8. Propositions individuelles et divers.

- Mme Vanessa Holt demande qu'à l'avenir, les commissions chargées d'étudier les préavis soient informées de manière directe par courriel plutôt que via la convocation. Elle propose également que les adresses mails des différents membres de la commission soient fournies à chaque fois, même si les membres reçoivent les coordonnées de leurs collègues en début de législature.

- Mme Ramel fait un retour aux conseillers des dernières activités du Conseil d'établissement. Elle transmet les noms des parents élus pour représenter le « quart parent » du Conseil d'établissement pour la prochaine législature, à savoir Mmes Maëlle DUTOIT JUPAJ, Anna KOT et Anita ZULAUFF.
 Le quart « milieux concernés par la vie de l'établissement » sera prochainement contacté. Les sociétés seront encouragées à faire acte de candidature. Mme Ramel sera présente notamment à l'assemblée de l'Union des Sociétés Locales du 21 mai afin de leur rappeler l'existence du Conseil d'établissement et ses compétences. Mme Ramel indique finalement qu'elle reste la référente pour la brochure des activités extra-scolaires jusqu'à ce que quelqu'un soit officiellement désigné pour la reprise. Enfin, elle rappelle aux conseillers la Fête de l'école du 25 juin prochain, où toutes les sociétés ont été invitées à tenir des stands. M. Reichenbach la remercie pour ces précieuses informations.

- Mme Genillard prend ensuite la parole. Elle souligne que cette séance est potentiellement la dernière effective de l'ASIPE telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle tient à remercier les conseillers pour l'acceptation des deux préavis et se réjouit de ce gros changement, initié par sa collègue Mme Catherine Pilet il y a déjà plusieurs années. Depuis qu'elle est à la tête de l'ASIPE en 2016, Mme Genillard relate avoir vécu plus de 80 séances de CODIR, 20 de conseils intercommunaux, des séances avec les transporteurs, au sujet des horaires, du comportement des élèves, des surveillances, des mises en soumission aux marchés publics, des échanges avec la gendarmerie, des innombrables courriers, des adaptations des bâtiments, la liste est loin d'être exhaustive. Mme Genillard tient à remercier ses collègues du CODIR ; au départ Mme Catherine Pilet et M. Eric Fatio, aujourd'hui MM. Pascal Berruex et Alexandre Fivat. Même si certaines discussions sont parfois musclées car les désaccords existent, Mme Genillard relève la très bonne collaboration avec ses collègues. Elle tient à partager également sa grande reconnaissance envers les deux directrices avec lesquelles elle a travaillé, Mmes Andres et Mottier, qui ont une voix consultative au CODIR, pour les échanges et l'excellente collaboration.

 Mme Genillard termine en remerciant chaleureusement la bourse communale de Rossinière et Mme Christine Pilet pour tout le travail comptable effectué, ainsi que les deux secrétaires en place, Mmes Véronique Bourret et Estelle Martin, sans qui selon elle l'ASIPE ne fonctionnerait tout simplement pas. Elle leur adresse un immense merci et se réjouit de partager un moment avec les conseillers actuels après la séance.

- M. Reichenbach adresse à son tour des remerciements à chacun. Il salue l'engagement des conseillers, même s'il est conscient que tous les débats ne sont pas toujours fructueux ou très intéressants.

La parole n'étant plus demandée, M. Reichenbach, Président, met un terme à la séance à 19h05 en souhaitant un bel été aux conseillers.

Pour le Conseil Intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale
du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

André Reichenbach
Président

Estelle Martin
Secrétaire